

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Présence de S. A. S. le Prince à la cérémonie militaire du 14 Juillet à Paris.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine déclarant close la session du Conseil National.

**CONSEIL COMMUNAL :**

Election du Maire et des deuxième et troisième adjoints.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Enquête de commodo et incommodo.

Avis relatif aux insertions au Journal de Monaco.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Visites officielles.

Distribution des prix aux élèves des Ecoles Primaires de Garçons.

Distribution des prix aux élèves des Ecoles Primaires de Filles.

Célébration de la Fête du 14 Juillet.

**MAISON SOUVERAINE**

Invité par S. Exc. le Président de la République Française à assister au défilé des troupes, à l'occasion de la Fête Nationale, S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de S. Exc. le Comte de Maleville, Son Ministre en France, et de M. le Médecin Commandant Louët, Son Premier Médecin, s'est rendu, le 14 juillet, à 8 heures, à l'emplacement réservé, devant le Petit Palais des Champs-Élysées, pour le Chef de l'État et les personnalités officielles prenant part à la cérémonie.

Son Altesse Sérénissime a été reçue à Sa descente de voiture par le Directeur du Protocole tandis que le Président de la République, accompagné de S. A. le Bey de Tunis, des Ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air, venait rejoindre le Prince après avoir passé la revue des troupes sur l'Esplanade des Invalides.

Le Président de la République s'est arrêté à la hauteur de l'escalier d'honneur du Petit Palais ayant à sa droite le Bey de Tunis, actuellement en voyage officiel à Paris, et à sa gauche le Prince Souverain. Venaient ensuite S. A. I. le Prince Takamatsu du Japon, les Présidents du Sénat et de la Chambre des Députés, le Président du Conseil des Ministres, les Membres du Gouvernement et du Conseil Supérieur de la Guerre, le Président du Conseil Municipal, etc. Un emplacement spécial avait été également réservé pour les Membres du Corps diplomatique, les Membres du Parlement et des Corps constitués de l'État.

Après la remise des décorations, les troupes, présentées par le Général Gouraud, Gouverneur de Paris, ont défilé dans l'ordre suivant : les troupes du Gouvernement militaire de Paris et les Ecoles,

les détachements reconstitués de l'ancienne armée d'Afrique qui ont figuré aux Fêtes du Centenaire de la conquête de l'Algérie, un groupe de 40 grands Chefs indigènes algériens escorté de deux escadrons de spahis. Des avions militaires survolaient les emplacements réservés à la cérémonie qui a pris fin à 9 h. 45.

Reconduit à Sa voiture par le Directeur du Protocole, S. A. S. le Prince Souverain a regagné ensuite l'Hôtel de la rue du Conseiller Collignon.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1072

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25, modifié par l'Ordonnance du 12 juillet 1922, et 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

La Session ordinaire du Conseil National, ouverte le 7 juillet, est déclarée close.

**ART. 2.**

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze juillet mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'État,

Le Conseiller d'État,

J. MAUREL.

**CONSEIL COMMUNAL**

Lundi 7 juillet, le Conseil Communal, réuni dans la salle de ses séances, a procédé à l'élection du Maire.

Voici les résultats du scrutin :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| M. Charles Bernasconi | 9 voix. <i>Elu.</i> |
| M. Pierre Jioffredy   | 1 voix.             |
| Bulletins blancs      | 4                   |

A la suite de la démission de MM. Pierre Jioffredy et Etienne Crovetto, premier et deuxième adjoints, M. Bernasconi a installé M. Pierre Vatrican, troisième adjoint, dans les fonctions de premier adjoint.

Il a ensuite été procédé à l'élection du deuxième et troisième adjoints. Ont été élus :

Deuxième adjoint : M. Honoré Bellando 11 voix.  
Troisième adjoint : M. Marcel Médecin 11 voix.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Enquête de Commodo et Incommodo**

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Bourreau Robert-Jean, à l'effet d'être autorisé à exploiter un garage avec atelier de réparation d'automobiles et vente d'essence, au n° 4, de l'Impasse des Carrières, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 17 juillet courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette exploitation, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 17 juillet 1930.

Le Maire,  
CH. BERNASCONI.

La Direction du *Journal de Monaco* rappelle que les insertions dont le texte dépasse une page du journal doivent être remises à l'Imprimerie huit jours à l'avance ; celles qui dépassent une colonne, au plus tard dans la journée du lundi. Les insertions de moindre longueur pourront être reçues jusqu'au mardi soir. Passé ces délais, aucune insertion ne sera acceptée.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

A la suite de son élection à la Mairie, M. Charles Bernasconi a fait officiellement visite aux Autorités monégasques et étrangères.

Ces visites lui ont été immédiatement rendues.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles Primaires de Garçons a eu lieu vendredi après-midi dans la cour de récréation de l'Ecole de Monaco-Ville.

La cérémonie était présidée par M. de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel, Inspecteur des Ecoles. A l'arrivée des Autorités, la Musique Municipale a joué l'*Hymne Monégasque* écouté debout et longuement applaudi.

Dans une éloquente improvisation, M. l'Abbé Rocher, Inspecteur, exprima les regrets causés par la prochaine retraite de M. de Villeneuve dont il retraça les éminents services. Il remercia les Autorités présentes ainsi que le Gouvernement, le Conseil National et le Conseil Communal et adressa

un respectueux hommage à S. A. S. le Prince Souverain et la Famille Princièrè.

Puis M. de Villeneuve prononça un discours d'une rare élévation de pensée et de la forme la plus délicate. Il fit l'éloge des Maîtres dont il vanta le dévouement, souligna à son jeune auditoire les bienfaits de l'instruction et rappela tout ce que l'éducation du peuple doit à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et à S. A. S. le Prince Louis II.

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses aux élèves les plus méritants.

\*\*\*

Le lendemain, à la même heure et dans le même local, sous la Présidence de M. Pierre Vatrican, Premier Adjoint, a eu lieu la distribution des prix aux élèves des Ecoles Primaires de Filles.

M. de Villeneuve a salué, dans une charmante allocution, le représentant de la Municipalité et a fait ressortir l'importance des œuvres destinées à la formation de la jeunesse.

Après un gracieux compliment récité par la jeune Jeanne Pagani, M. Pierre Vatrican a prononcé un éloquent discours dans lequel il a adressé un tribut de reconnaissance aux dévoués maîtres et qu'il a terminé par un hommage à S. A. S. le Prince Souverain et à la Famille Princièrè.

Lecture a ensuite été donnée du palmarès. Cette lecture a été coupée par l'exécution de plusieurs morceaux joués par la Musique Municipale qui avait fait entendre l'*Hymne Monégasque* à l'arrivée des Autorités.

Les cérémonies par lesquelles la Colonie Française de Monaco a célébré la fête nationale du 14 Juillet, ont uni, dans un même sentiment de cordialité et de sympathie, la population monégasque et les colonies étrangères.

La Principauté était brillamment pavoisée et une joyeuse animation n'a cessé de régner.

La première pensée des organisateurs avait été pour les déshérités de la fortune.

Samedi, à 16 heures, M. Spitalier, Vice-Consul de France, accompagné de MM. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; Raybaudi et Castelli, Vice-Présidents du Comité, se sont rendus à l'Hôpital de Monaco où il a été fait, par leurs soins, une distribution de secours aux malades français hospitalisés. M. Spitalier et le Conseil d'Administration de la Colonie Française ont été reçus à l'Hôpital par M. Bernasconi, Maire de Monaco, Président de la Commission administrative de l'Hôpital, entouré de M. Ch. Palmaro, Administrateur; de M<sup>me</sup> la Supérieure; des docteurs Caillaud et Marsan; de MM. Defrance, pharmacien, et Van Andringa, interne de service.

Après la visite de l'Hôpital et la distribution des secours, le Maire de Monaco remercia le Comité au nom des malades hospitalisés, du personnel et de l'administration pour le bienveillant intérêt qu'il ne cesse de témoigner à l'Hôpital de Monaco et plus particulièrement pour le geste généreux envers ceux que la souffrance éloigne momentanément des fêtes populaires du 14 Juillet.

Une somme de 20 francs par malade et membre du personnel français, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 500 francs pour l'amélioration de l'ordinaire du 14 Juillet ont été remises.

Dimanche, à 9 heures du matin, il a été procédé à une distribution de secours au siège du Comité en faveur des indigents inscrits et habituellement secourus; le soir, à 21 heures, au Cinéma d'Été, boulevard Albert I<sup>er</sup>, une représentation gratuite a été offerte avec un programme spécial. Sur le quai Albert I<sup>er</sup> a eu lieu un bal populaire.

Lundi matin, dès 9 heures 30, les autorités monégasques et les membres du Corps consulaire se sont rendus au Consulat Général de France pour saluer le Conseiller d'Ambassade Baron Pieyre.

Le défilé en ville ayant été supprimé, les drapeaux des colonies et des associations patriotiques se sont rassemblés devant le Consulat Général où les Scouts de Monaco rendaient les honneurs.

Les membres de la Colonie Française sont arrivés à 10 heures.

Le Consul Général, entouré des notabilités monégasques, françaises et étrangères, a paru au balcon. La Musique Municipale a exécuté les hymnes des nations représentées.

Le Baron Pieyre a ensuite invité ses hôtes à se rendre dans la cour du Consulat où des rafraichissements étaient servis. Des discours furent prononcés par M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, et par M. le Consul Général de France.

Après cette cérémonie, le Baron Pieyre, accompagné des membres du Conseil de la Colonie et de ses collaborateurs, a rendu à M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, la visite qu'il avait reçue quelques instants auparavant.

Dans l'après-midi, un beau concert, suivi par une foule nombreuse, a été donné au kiosque des Terrasses. Il a été précédé par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et de la *Marseillaise*.

A la suite du concert, une réunion des Français eut lieu à la Maison de France, où le vermouth était offert. M. Fillhard, Président, prononça une allocution pour exprimer sa gratitude à tous les assistants et se réjouir du succès de la fête nationale.

Le soir, à 8 heures, un banquet a été donné dans les jardins du Café de Paris.

Le Conseiller d'Ambassade Baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France, présidait, ayant à sa droite: MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, indisposé; Eugène Marquet, Président du Conseil National; le Consul Général Canu, représentant le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures; Charles Bernasconi, Maire de Monaco; Capitaine Genin, représentant la Chambre Consultative; docteur Ambrosi, Président de l'Union Italienne; Peytral, Directeur, représentant l'Administrateur-Délégué de la S.B.M.; Allec, Chancelier, représentant le Consul de Belgique, absent; Paillocher, représentant l'Association des Poilus Français; Arn, représentant la Colonie Suisse; Moutier, Président de l'Association des Mutilés Français; Chiabaut, Maire de Beausoleil; Hanne, Secrétaire en Chef au Ministère d'Etat; Spitalier, Vice-Consul de France; Vasse, Attaché au Consulat Général de France.

A gauche du Baron Pieyre, se trouvaient: MM. Vladimir Rey de Villarey, Consul d'Italie; Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince; Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre; le Conseiller d'Etat Mauran, Chef du Cabinet du Prince Souverain; Michel, Directeur de la Sûreté Publique; Taffe, Président de la « Maison de France »; Sylvio Bulgheroni, Président des Anciens Combattants Italiens; Habet-Morival, représentant le Président de la Colonie Belge; Bafico, Président des Mutilés Italiens; Valentin, Président fondateur de la Colonie Française; Jean Castelli, Vice-Président du Comité.

Au champagne, M. le Consul Général de France se leva et dit notamment:

« Depuis le 14 Juillet 1929, des événements importants ont eu lieu. De nouveaux efforts ont réuni les différents gouvernements en vue d'amener une liquidation définitive des effets de la guerre. Des sacrifices ont encore été consentis par les uns et par les autres. Tout récemment, le Gouvernement français, d'autre part, a fait, une fois de plus, un geste destiné à amener une détente et un rapprochement entre les anciens adversaires. Enfin, le chef de son gouvernement, véritable précurseur, vient de faire part aux différentes chancelleries d'un projet de groupement des nations européennes dans une large union ayant pour but d'assurer une pacification générale et durable. Espérons que ces manifestations répétées, dont la générosité et la sincérité ne peuvent être mises en doute, finiront par porter leur fruit.

« Je suis certain d'être l'interprète de tous les membres de la Colonie Française en adressant en leur nom et au mien mes sincères remerciements de leur présence ici: à M. de Castro, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat; aux représentants des Corps élus monégasques, toujours présents à nos

manifestations; à mon collègue, M. Rey de Villarey, qui assiste pour la première fois à Monaco à notre Fête du 14 Juillet et sur la collaboration amicale de qui je compte pour m'aider à entretenir et à développer les rapports cordiaux ayant toujours existé entre les Colonies Italienne et Française depuis mon arrivée dans la Principauté.

« Je prie, enfin, M. Peytral, Directeur à la S.B.M., de bien vouloir exprimer à l'administration du Casino notre reconnaissance de l'appui généreux qui nous est régulièrement prêté pour l'organisation de notre Fête Nationale.

« Après avoir porté la santé de M. le Président de la République et celle du chef de son gouvernement; la santé de S.A.S. le Prince de Monaco, de la Princesse Héritière et de Ses enfants; celle, enfin, des Souverains ou Chefs d'Etats représentés ici ce soir, je vous invite à boire avec moi en l'honneur de la République Française. »

L'orchestre joua la *Marseillaise* qui fut longuement applaudie.

M. Louis Bellando de Castro, après avoir excusé S. Exc. le Ministre d'Etat, indisposé, exprima avec chaleur les sentiments de sollicitude du Gouvernement monégasque pour la colonie française. Il rappela les nombreux liens qui unissent à la grande République la Principauté, liens matériels et lien d'affection profonde. Et il leva son verre en l'honneur de la France glorieuse et pacifique. Au toast qu'il porta au Consul Général de France, il associa, sur leur demande, le Président du Conseil National et le Maire de Monaco.

De chaleureux applaudissements soulignèrent ces paroles, tandis que l'orchestre exécutait l'*Hymne Monégasque*.

M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, exprima délicatement ses remerciements au Comité de la Colonie Française et à son Président. Il se réjouit des liens étroits qu'il avait pu, depuis sa récente arrivée, constater entre la Colonie Française et la Colonie Italienne. Il dit son désir de toujours resserrer cet accord affectueux et émit le vœu que les deux grands pays puissent réaliser la même entente pour fonder, dit-il, « cette union latine si nécessaire au bonheur du monde ».

Il leva son verre, au nom de ses compatriotes, en l'honneur du Président de la République Française et à la prospérité de la colonie française de Monaco au milieu d'applaudissements unanimes.

L'orchestre Surribas exécuta successivement la *Marche Royale Italienne*, la *Brabançonne* et l'hymne anglais, qui furent écoutés debout.

Après le banquet, les autorités se sont rendues au bal populaire qui avait lieu sur le terre-plein du quai Albert I<sup>er</sup>.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire soussigné, les vingt-sept septembre mil neuf cent vingt-neuf et vingt-trois juin mil neuf cent trente, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-six juin même mois, vol. 233, n<sup>o</sup> 12, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco;

M. Arthur-Neewoort VAN DE POLL, de nationalité hollandaise, commerçant, demeurant à Djeddah (Arabie), en résidence villa Rosette, rue des Moneghetti à Monaco, a acquis:

De M<sup>me</sup> Mary-Cora URQUART, propriétaire, de nationalité américaine, demeurant et domiciliée, villa des Marguerites, n<sup>o</sup> 9, rue des Moneghetti, quartier de de la Condamine, à Monaco, veuve, en premières noces, nonremariée, de M. James BROWN-POTTER;

Une villa appelée *Villa des Marguerites*, située, n<sup>o</sup> 9, rue des Moneghetti, quartier de la Condamine, à Monaco, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec jardin et une maisonnette sous terrasse servant d'habitation pour le concierge, le tout d'une superficie en sol de quatre cent soixante-quatorze

mètres carrés quarante décimètres carrés, porté au plan cadastral sous les nos 448 et 449 de la section B, confinant dans son ensemble : au midi, la rue des Moneghetti, sur laquelle la dite villa a son entrée; à l'ouest, la villa Rosette appartenant à M. Van de Poll, acquéreur; à l'est, M. Genin; et, au nord, la villa Magali, ancienne propriété Verley, appartenant aujourd'hui à M. John-Rieus Couperus.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de un million soixante-quinze mille francs, ci... 1.075.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 17 juillet 1930.

Pour extrait :  
(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire soussigné, le cinq juin mil neuf cent trente, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le six juin même mois, vol. 233, n<sup>o</sup> 8, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco;

M. Louis-René-Alphonse BURÉ, rentier, demeurant et domicilié villa Dora, n<sup>o</sup> 3, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M<sup>me</sup> Jeanne-Corine-Marie DUBOIS-ROCHEFORT, rentière, demeurant ci-devant n<sup>o</sup> 16, rue du Général-Appert, à Paris, et actuellement villa Maria, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), veuve, en premières noces, de M. Arthur-Jules-Joseph de SAINT-ALBIN, et, en secondes noces, de M. Joseph-Marguerite-Armand SAINT-VEL;

Une villa appelée Villa Dora située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard d'Italie, où elle a son entrée et où elle porte le n<sup>o</sup> 3, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de trois cents mètres carrés, porté au plan cadastral de la Principauté, sous les nos 164 et 165 de la section E, confinant dans son ensemble : au midi, le boulevard d'Italie; au nord, la villa René et le chemin de l'Annonciade; au levant, la villa Marie-Thérèse, et, au couchant, partie au Domaine et partie au chemin de l'Annonciade.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent mille francs, ci... 400.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 17 juillet 1930.

Pour extrait :  
(Signé :) Alex. EYMIN.

**Premier Avis**

M<sup>me</sup> MANSOUR Félicité, née Bianchi, a vendu à M<sup>me</sup> COSTAMAGNA Madeleine, son fonds de commerce de Chambres meublées qu'elle exploite 12, avenue de Fontveille, Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, chez M. Fissore, 23, boulevard Charles III, Monaco.

SOCIETE ANONYME  
DES  
**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS**  
A MONACO

AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le 28 Juillet 1930, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1<sup>o</sup> Communication des motifs et du dispositif du jugement rendu le 19 décembre 1929 et des conséquences qui en résultent;
- 2<sup>o</sup> Communication des Résolutions votées par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 12 juin 1930 de la Société de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes relatives à sa fusion avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, à Monaco;
- 3<sup>o</sup> Fusion de la Société de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, à Monte-Carlo, avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, à Monaco par voie d'absorption de la première par la seconde. Modalités de la fusion.
- 4<sup>o</sup> Par voie de conséquence, réitération et confirmation, en tant que de besoin, de l'augmentation du capital social votée à l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928 avec les modifications corrélatives des Statuts (articles 5, 6, 9, et 52). — Fixation du point de départ du dividende des nouvelles actions au 16 mai 1928;
- 5<sup>o</sup> Nomination d'un ou plusieurs Commissaires chargés de faire à une nouvelle Assemblée subséquente un rapport sur la valeur et la rémunération des apports faits à la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers;
- 6<sup>o</sup> Communications diverses.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1<sup>o</sup> Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt;

2<sup>o</sup> S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 12 juillet, dernier délai, quel que soit le nombre de leurs titres.

**JETONS DE PRÉSENCE.** — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le neuf juillet mil neuf cent trente, M. Jean MEISSONIER, négociant en automobiles, demeurant à Monaco

23, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, a vendu à M. Georges AGENIN, garagiste, demeurant à Beausoleil, 14, rue des Ecoles, le fonds de commerce de vente, achat, exposition d'automobiles avec faculté de garer ses voitures, exploité à Monaco, 23, boulevard Albert 1<sup>er</sup> et connu sous le nom d'Automobile Palace.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 17 juillet 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE GASTAUD  
6, avenue de la Gare, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 26 mai 1930, enregistré, M<sup>me</sup> Laurence MOSCHETTI a vendu à M. Eugène-Louis NAUDIN, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de restaurant qu'elle exploitait 1, avenue Saint-Laurent.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud, dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 17 juillet 1930.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco

**Cession de Droits Sociaux**  
(Deuxième Insertion).

Par acte sous seing privé du premier juillet 1930, M. Vincent CASSINI, commerçant, demeurant à Monaco, 13, rue de la Turbie, a cédé, à M. Eugène PISANO, commerçant, demeurant également 13, rue de la Turbie, tous ses droits dans la Société en nom collectif existant entre eux, sous la raison Cassini et Pisano ayant pour objet le commerce de boulangerie, pâtisserie, épicerie, comestibles, et dont le siège est à Monaco, 13, rue de la Turbie. Les Statuts de la Société ayant été établis par acte sous seing privé en date du 17 septembre 1929.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence Marchetti, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 17 juillet 1930.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion).

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 25 avril 1930, enregistré, M. Charles HARNIST, coiffeur-posticheur, demeurant à Monaco, a vendu à M. Louis-Charles HEYWANG, coiffeur-posticheur, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur, qu'il exploitait et faisait valoir à Monaco, rue des Princes, n<sup>o</sup> 10.

Les créanciers de M. Harnist, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, au fonds vendu, 10, rue des Princes, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 17 juillet 1930.

**Deuxième Avis**

M. DALL'OSSO Dominique, demeurant maison Ardoin, Saint-Roman, Roquebrune-Cap-Martin, a vendu à M. MUSSO Charles, demeurant quartier Bellevue, maison Scarzella, Beausoleil, un équipage, et voiture de place n<sup>o</sup> 67.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

## CHOCOLATERIE DE MONACO

Messieurs les Actionnaires sont informés que le Rapport dressé par les Commissaires aux Apports, nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 juin dernier, a été imprimé conformément à la Loi, et qu'il est tenu, dès ce jour, à la disposition des Actionnaires au Siège social, avenue de Fontvieille.

Le Conseil d'Administration.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Circuits d'Autocars P.-L.-M.  
au départ de Saint-Etienne.

Jusqu'au 13 septembre, les touristes qui désirent profiter de leur passage au de leur séjour à Saint-Etienne pour visiter les plus jolis sites du Forez peuvent effectuer les trois circuits d'autocars P.-L.-M. qui sont organisés au départ de cette ville.

Tous les mercredis, en un après-midi, l'un des circuits passe par Rochetaillée, dont on admire le réservoir du Gouffre d'Enfer, et par le Mont Pilat, à 1.434 mètres d'altitude, d'où l'on découvre un très beau panorama : 66 kilomètres : 30 francs.

D'autres cars partent, pour la journée entière, les dimanches et jeudis. Ils empruntent l'itinéraire suivant : Croix du Chaubouret, Grand Hôtel du Mont Pilat où a lieu le déjeuner, Pélussin, Sainte-Croix dont on visite la Chartreuse, Rive-de-Gier, Valfleury, la Talaudière, Saint-Etienne : 120 kilomètres : 55 francs.

Un troisième circuit : Saint-Etienne-Le Puy-Saint-Etienne s'effectue en deux étapes. Départ de Saint-Etienne le lundi matin, arrivée au Puy à midi. Après le déjeuner, visite de la ville où l'on passe la nuit. Déjeuner le second jour à la Chaise-Dieu : 242 kilomètres : 85 francs.

## MONTE-CARLO

## SAISON DE BAINS DE MER

de Mai à fin Octobre

## TOUS LES SPORTS

## MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

## MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

## GOLF

Altitude 820 mètres — 18 Trous

## Centre d'Excursions Unique

COMMUNICATIONS RAPIDES

par Chemins de Fer P.-L.-M.

et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

## APPAREILS &amp; PLOMBERIE SANITAIRES

## CHAUFFAGE CENTRAL

## H. CHOINIÈRE

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

## ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

## ÉLECTRICITÉ

## G. BARBEY

## MONTE-CARLO



## Minerva

## Sixième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen) gratuit sur demande

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

## Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

## AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

La PRODUCTION des  
animaux à fourrure  
indigènes, adaptés, importés

présente pour vous des éléments nouveaux d'activité et vous offre des possibilités de Revenus intéressants. Gens modestes qui ne disposez que de quelques milliers de francs, pour tenter cette entreprise ; Capitalistes, qui pouvez entreprendre l'Elevage en grand des espèces précieuses, le succès vous attend si vous avez les qualités et les aptitudes d'observation, de travail et de persévérance. Préparez-vous un bon départ, premier élément de réussite. Evitez-vous échecs et désillusions.

Pour vous le Volume-Album :

Animaux à Fourrure  
du Lapin au Karakul

doit être le Breviaire, le Conseiller, le Guide sûr de tous les instants. Il vous donne la Monographie complète de tous les Animaux à Fourrure. Il vous montre des Modèles d'Organisations, d'Installations, d'Animaux, même de Vêtements et de Parures. Il écarte les embûches des mercantis internationaux, il vous garde de leurs enrossements.

Commandez de suite ce Splendide Volume-Album illustré de 230 gravures, Dessins, Plans, Portraits de sujets, Photographies d'installations, etc...

pour 15 fr. frco

seulement

Étranger : 20 francs

Demandez-le aux Librairies, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à  
M. Albert MAUMENÉ,  
79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

## BULLETIN

DNS

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

## Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

## MACHINES A ÉCRIRE

## Underwood - Royal - Remington

## MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES, 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66